



Enfant non reconnu par le père

Par **speedfab83_old**, le **31/07/2007** à **21:21**

Bonsoir,
j'aimerais savoir comment faire?
mon frère a eu un enfant qu'il n'a pas reconnu (aujourd'hui cet enfant a 2 ans et il ne compte toujours pas le reconnaître), ma mère (donc la grand mère de l'enfant) voudrait reconnaître l'enfant ou dû moins faire valloir c'est droit (héritage,...).
Existe t'il une procédure pour les grands parents?
Merci d'avance pour votre réponse!

Par **Upsilon**, le **31/07/2007** à **22:10**

Bonjour et bienvenue sur notre site !

La reconnaissance d'enfant permet de créer le lien familial entre un parent et son enfant. A défaut, l'enfant n'a aucun lien juridique avec le parent, ni avec sa famille...

Malheureusement, dans votre cas, la grand mere ne peut rien faire concernant son petit fils et ne dispose d'aucun droit vis à vis de lui...

Seule solution pour le patrimoine, recourir au testament !